



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Vingt-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les prévisions de dépenses pour 2020 relatives au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), classé dans le groupe thématique correspondant aux bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions créées en application des décisions du Conseil de sécurité. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 6 décembre 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2020 au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq



autres additifs¹. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq sont regroupées dans d'autres rapports². En outre, les prévisions de dépenses pour 2020 concernant la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) et le BINUH (au titre du groupe thématique III) sont présentées dans des rapports distincts (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.8). On trouvera les observations et recommandations du Comité concernant les ressources nécessaires pour la MINUAAH et le BINUH dans ses rapports correspondants (A/74/7/Add.23 et A/74/7/Add.24).

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur la méthode d'établissement du budget, ainsi que sur la structure et la présentation des documents budgétaires, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les projets de budget des missions politiques spéciales, dont le BINUH³. Le Comité formule d'autres observations sur la structure et la présentation du projet de budget du BINUH aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

4. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des versions actualisées des tableaux figurant dans le rapport principal du Secrétaire général sur les missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1), y compris une indication du montant des ressources demandées pour 2020 pour la MINUAAH (53 613 400 dollars) et le BINUH (20 395 200 dollars). **Le Comité consultatif constate une augmentation de 74 008 600 dollars du montant total des crédits demandés pour les missions politiques spéciales et du montant total des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir A/74/6 (Introduction) ; voir également par. 2 ci-dessus). Il constate également que le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales en 2020, à savoir 717 880 900 dollars⁴, représenterait une augmentation de 6 176 400 dollars (0,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019.**

II. Historique et mandat

5. Par sa résolution 2476 (2019), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mettre en place le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour une période initiale de 12 mois à compter du 16 octobre 2019, qui devait prendre le relais de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), la dernière des sept opérations de maintien de la paix établies en Haïti depuis 1993, fermée le 15 octobre 2019 (voir résolution 2466 (2019) du Conseil de sécurité). Le BINUH a été chargé de s'acquitter des principales tâches suivantes : a) conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les

¹ A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5/Corr.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1.

² A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6.

³ A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5/Corr.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1., A/74/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.8.

⁴ Le Comité consultatif a été informé que la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) qui doit être prélevée sur le budget des missions politiques spéciales a été actualisée et est de 1 424 400 dollars pour 2020 (alors qu'elle était de 1 427 100 dollars dans le tableau 4 du document A/74/6 (Sect. 3)/Add.1).

Haïtiens ; b) épauler le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il menait en vue de planifier et de tenir des élections, de renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti grâce à l'organisation de cours de formation sur les droits de la personne, de faire face à la violence des gangs, de mettre au point une approche inclusive associant tous les secteurs de la société en vue de réduire la violence de quartier, de s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent dans le domaine des droits de la personne, d'améliorer le contrôle des lieux de détention, et de renforcer et réformer le secteur de la justice (résolution 2476 (2019), par. 1).

6. Le Conseil de sécurité a approuvé les propositions faites par le Secrétaire général concernant la composition et les aspects opérationnels de la mission (voir S/2019/387 et S/2019/387/Corr.1), qui prévoyait notamment que le BINUH serait composé de groupes consultatifs ayant des compétences spécialisées : un groupe chargé des questions politiques et de la bonne gouvernance ; un groupe spécialisé dans la réduction de la violence des gangs et de la violence de quartier et la gestion des armes et des munitions ; un groupe chargé des questions touchant à la police et aux services pénitentiaires, qui comprendrait au maximum 30 agents civils et agents en détachement faisant office de conseillers pour les questions de police et pour les affaires pénitentiaires, et serait dirigé par un chef de la police des Nations Unies ; un groupe chargé des droits de la personne ; un groupe chargé des questions de sécurité ; un groupe d'appui à la mission ; des unités chargées de l'information (résolution 2476 (2019), par. 2). En outre, le Conseil a souligné que les activités du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, qui, à compter du 15 octobre 2019, assureraient les fonctions de soutien technique et d'appui aux programmes jusque-là assumées par la MINUJUSTH, devraient être pleinement intégrées, et qu'il était essentiel d'opérer une transition sans heurt de la mission au Bureau en vue d'assurer la continuité des opérations (ibid., par. 5). Il a souligné également que le BINUH devrait entretenir une relation étroite et soutenue de collaboration, de coordination et de mise en commun de l'information entre les entités des Nations Unies et les autres partenaires locaux et internationaux présents en Haïti afin d'éviter les chevauchements et d'utiliser au mieux les ressources existantes (ibid., par. 6).

7. Le projet de budget-programme précise qu'une équipe préparatoire composée de fonctionnaires spécialisés dans les cinq domaines de fond du BINUH et dans les fonctions d'appui a été mise sur pied et déployée en Haïti en août 2019 pour entreprendre les activités de planification devant permettre au Bureau d'être pleinement opérationnel le 16 octobre 2019, notamment les activités de recrutement et la recherche d'installations (A/74/6 (Sect. 3)/Add.8, par. 33 et 34).

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

8. On trouvera aux paragraphes 16 à 26 du projet de budget-programme pour 2020 des informations sur la stratégie et les facteurs externes, y compris les hypothèses budgétaires. Il est indiqué que le BINUH et l'équipe de pays travailleront de concert pour proposer une intervention complète qui contribue directement à l'obtention des résultats escomptés du Bureau et favorise le développement à long terme. L'équipe intégrée mettra en œuvre un cadre stratégique intégré et une stratégie globale de mobilisation des ressources ; elle mettra également en place des mécanismes de coordination visant à développer les activités relatives aux programmes des entités des Nations Unies et l'assistance technique ; créer des équipes thématiques conjointes pour aider le Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits ; axer les efforts conjoints de prévention sur la promotion d'un développement inclusif et durable afin de pallier les défaillances et de répondre aux besoins de la population, notamment en ce qui concerne le développement économique et l'élimination de la pauvreté ; mener des analyses communes des questions touchant le travail de l'équipe en Haïti ; mettre sur pied des équipes

conjointes chargées de la lutte contre la violence en bande organisée et la violence de quartier, de la justice et des élections. Il est dit également que le soutien technique et l'appui aux programmes fournis par l'équipe de pays dans les domaines de la lutte contre la violence de quartier, du désarmement, de la sécurité des élections et de la justice seront assurés initialement grâce à des financements provenant du Fonds pour la consolidation de la paix (voir par. 15 et 18 ci-après).

Ressources nécessaires pour 2019

9. Il est précisé dans le projet de budget-programme que les dépenses prévues pour couvrir les opérations du BINUH pour la période allant de sa création au 31 décembre 2019, y compris les dépenses engagées au titre de l'équipe préparatoire déployée à la mi-août 2019, s'élèvent à 3 592 600 dollars et seront imputées sur le montant de 3,6 millions de dollars approuvé par le Secrétaire général au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses que lui a accordée l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2018-2019. Les crédits correspondant aux dépenses engagées seront demandés à l'occasion du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019. On trouvera les observations du Comité consultatif sur l'usage qui aura été fait de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2019 dans ses rapports sur le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019. D'autres observations sur les dépenses engagées en 2019 sont formulées ci-après dans l'examen du projet de budget-programme pour 2020.

III. Observations générales

Structure et présentation

10. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a constaté qu'à la suite du passage à un budget annuel, certains éléments essentiels qui figuraient auparavant dans les fascicules du budget étaient absents du projet de budget-programme pour 2020 ou ne figuraient que dans le document complémentaire qui l'accompagnait (voir par. 3 ci-dessus). Par exemple, les commentaires explicatifs sur les postes et autres objets de dépense, les principales variations entre les prévisions de dépenses par rapport à l'année précédente et les informations détaillées sur la totalité des activités prescrites et la mesure des résultats pour chaque sous-programme n'étaient plus communiqués, et la liste des produits se trouvait uniquement dans le document complémentaire. En outre, des informations auparavant disponibles dans le document complémentaire, concernant notamment le coefficient véhicules/effectifs et le matériel de communication, n'étaient plus fournies.

11. Les ressources demandées par le Secrétaire général pour le BINUH au titre du projet de budget-programme pour 2020 sont présentées dans les tableaux 2 et 3 et aux paragraphes 41 à 44 dudit projet, et correspondent essentiellement aux montants proposés pour les principales catégories de dépenses. Le document complémentaire fournit de plus amples informations sur les ressources nécessaires⁵. Le Comité consultatif a dû demander des éclaircissements sur de nombreux éléments du projet de budget-programme, dont certains sont mentionnés dans les paragraphes ci-après.

⁵ Le document complémentaire comprend notamment : a) une ventilation détaillée des ressources nécessaires par objet de dépense (tableau 1) ; b) l'indication des activités et modalités de financement pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2019 (par. 1.1 à 1.4) ; c) le tableau d'effectifs proposé et la justification de chaque poste (par. 1.5 à 1.129) ; d) une analyse des ressources nécessaires (par. 1.130 à 1.141) ; e) les organigrammes des composantes organique et d'appui du Bureau.

S'il reconnaît le caractère fluctuant de la planification et l'incertitude propre à la phase de démarrage d'une mission politique spéciale et tient compte des changements susmentionnés résultant du passage à un budget-programme annuel (voir par. 10 ci-dessus), le Comité consultatif estime néanmoins que le projet de budget-programme du BINUH pour 2020 ne fournit pas de justification adéquate des crédits demandés au titre des postes et des autres objets de dépense. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des propositions dûment justifiées concernant les crédits demandés et les effectifs et les structures organisationnelles proposés sur la base des tâches opérationnelles et des hypothèses retenues aux fins des prévisions, en particulier s'agissant de nouvelles missions et de nouveaux bureaux. Le Comité compte en outre que les bureaux et départements du Siège, qui disposent de ressources d'appui spécialisées à cet effet, apporteront l'appui et les compétences nécessaires à l'élaboration des projets de budget.

Utilisation de l'infrastructure et du matériel existants de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

12. Des informations sur l'utilisation de l'infrastructure et du matériel existants de la MINUJUSTH sont fournies au paragraphe 40 du projet de budget-programme. Il y est précisé que : a) le siège du BINUH sera installé à titre temporaire dans la base logistique servant de siège à la MINUJUSTH, jusqu'à ce que soit trouvé un bâtiment ; b) le projet de budget tient compte du matériel, des fournitures et des pièces de rechange de la MINUJUSTH que l'on a jugé utile, après inventaire, de transférer au Bureau ; c) le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services contractuels est fondé sur les clauses et conditions des contrats passés par la MINUJUSTH ; d) les contrats commerciaux passés par la MINUJUSTH pour la fourniture de biens et de services dont la nouvelle mission continuera d'avoir besoin seront transférés au BINUH et, selon que de besoin, revus à la baisse, prorogés ou modifiés. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un complément d'information montrant qu'un total de 307 éléments d'actif d'une valeur nette comptable de 830 800 dollars a été transféré de la MINUJUSTH au BINUH, notamment des bâtiments préfabriqués, des véhicules et du matériel informatique, audiovisuel, technique, de construction, de traitement des eaux, de distribution de carburant et de sécurité (voir annexe, sect. A). Le Comité a été informé que des discussions étaient en cours concernant d'éventuels transferts supplémentaires d'articles en série avant que la MINUJUSTH ne soit définitivement fermée. Il examine plus avant ces articles dans les sections pertinentes ci-après. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations complètes et transparentes sur les actifs transférés et le remboursement ou le recouvrement des coûts dans ses prochains rapports sur la liquidation de la MINUJUSTH, ainsi que dans le prochain projet de budget du BINUH.**

Intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies

13. En réponse à sa demande d'informations complémentaires sur les mécanismes par lesquels le BINUH serait pleinement intégré à l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité a été informé que le BINUH prenait diverses mesures, comme suit : a) le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général continuerait à assumer les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire, en s'assurant que tous les aspects des volets paix et sécurité, développement et action humanitaire des Nations Unies dans le pays restent alignés ; b) en attendant la mise en service des mécanismes de coordination intégrée, les principaux membres du personnel du BINUH et de l'équipe de pays des Nations unies, y compris ceux travaillant sur la réforme électorale, la réforme judiciaire et la lutte contre la violence

de quartier, occuperaient les mêmes locaux ; c) six membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement seraient installés dans les locaux du BINUH (voir par. 17 ci-après) ; d) le quartier général de la mission serait transféré de son emplacement actuel à l'ancienne base logistique de la MINUJUSTH, rapprochant ainsi le BINUH de ses interlocuteurs les plus proches dans l'équipe de pays des Nations Unies.

14. En ce qui concerne l'exécution des activités relatives aux programmes, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'une répartition claire des tâches entre le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies avait été établie afin de maximiser l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies et de renforcer efficacement les capacités du BINUH sur la base des avantages comparatifs. Il a été informé également que le BINUH ne menait pas d'activités relatives aux programmes et ne disposait pas de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes, mais qu'il collaborait avec l'équipe de pays des Nations Unies pour avancer dans la réalisation des priorités stratégiques communes et lui fournissait des conseils stratégiques et un appui en matière de coordination afin d'harmoniser les activités avec les priorités politiques globales. En ce qui concerne le paragraphe 1 b) de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, le Comité a été informé que le BINUH s'acquitterait de son mandat consistant à épauler le Gouvernement haïtien en lui fournissant toute une gamme de bons offices, d'activités de plaidoyer et de services consultatifs et que, dans le cadre de ses fonctions stratégiques d'information et de conseil, il n'aurait besoin d'aucun financement au titre des activités relatives aux programmes. Le BINUH donnerait des conseils stratégiques à l'équipe de pays des Nations Unies et lui apporterait un appui en matière de coordination pour l'aider à planifier, exécuter et gérer les activités relatives aux programmes et l'assistance technique.

15. Le Secrétariat a précisé que les activités de l'équipe de pays des Nations Unies comprenaient : a) l'exécution d'activités relatives aux programmes et la fourniture d'une assistance technique aux autorités nationales dans les domaines relevant du mandat du BINUH, notamment la réforme électorale, la réforme judiciaire et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réduction de la violence de quartier ; b) la mise en œuvre des programmes reposant sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2017-2021, en attente d'examen à la suite de la création du BINUH ; c) la mise en œuvre de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

16. Le Comité consultatif prend note de la déclaration du Secrétariat selon laquelle le BINUH ne mène pas d'activités relatives aux programmes et ne dispose pas de fonds consacrés à de telles activités, mais fait observer que le Bureau entreprendra diverses activités opérationnelles. Il estime que pour assurer le bon fonctionnement de l'équipe intégrée conformément à son mandat, il faut donner une définition plus claire des activités relatives aux programmes et des fonds consacrés à ces activités, préciser les attributions du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies et clarifier la répartition des tâches, et officialiser les mécanismes de coordination entre les deux entités. En conséquence, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner des éclaircissements sur ce qui précède et d'établir des définitions claires et concertées dans son prochain projet de budget.

Accords de partage des coûts

17. Il est indiqué dans le document complémentaire que le traitement et les dépenses afférentes au poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) seront partagés à

parts égales entre le BINUH et le Bureau de la coordination des activités de développement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget du BINUH pour 2020 ne mentionnait aucun accord de partage ou de recouvrement des coûts lié au regroupement de fonctionnaires de l'équipe de pays ou du Bureau de la coordination des activités de développement dans les locaux du BINUH. Ayant demandé pourquoi ce dernier ne pouvait pas partager les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, le Comité a été informé que les bureaux que celle-ci occupait étaient trop petits et ne disposaient pas de capacités suffisantes pour accueillir le BINUH, et qu'aucun local approprié et suffisamment grand pour accueillir les deux n'avait été trouvé. Le Comité a été informé également que le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies partageaient des locaux à usage de bureaux pour des projets particuliers et que des accords sur les niveaux de services étaient en cours d'établissement à cet égard. En ce qui concerne les six membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement, le Comité a été informé que ledit Bureau était encore en train de s'installer et de mettre en place ses structures et ses procédures, et que le recrutement des effectifs prévus pour les bureaux des coordonnateurs résidents dans le monde entier, notamment le Bureau du coordonnateur résident en Haïti, se poursuivait. Des politiques globales de partage des coûts n'ont donc pas encore été élaborées, mais la mission s'efforcera d'intégrer dès que possible toute politique de partage des coûts dans sa planification budgétaire. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à rechercher des possibilités de partage de locaux et de partage des coûts avec d'autres entités du système des Nations Unies et de rendre compte de ces efforts dans son prochain projet de budget.**

Fonds pour la consolidation de la paix

18. Ayant demandé des informations sur les ressources allouées à Haïti par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Comité consultatif a reçu les informations suivantes : a) à la suite de la demande présentée par le Premier Ministre d'Haïti le 17 janvier 2019 visant à ce qu'Haïti ait accès aux ressources du Fonds pour faciliter la transition de la MINUJUSTH et bénéficie d'un appui financier pour l'exécution des programmes visant à consolider la stabilité politique et sociale, Haïti a été admis à bénéficier des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix pour une période de cinq ans suivant la présentation d'un dossier comprenant cinq projets⁶; b) les organismes, fonds et programmes bénéficiaires et le Bureau du Coordonnateur résident recevraient 8,2 millions de dollars pour la mise en place de cinq projets, en attente d'approbation finale ; c) les organismes, fonds et programmes concernés bénéficieraient de l'influence politique et des bons offices du BINUH, ainsi que de son rôle de sensibilisation pour assurer la mise en œuvre efficace et rapide des projets ; d) le BINUH ne recevrait pas de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes du Fonds ; e) toutes les ressources seraient gérées par l'organisme chef de file compétent, avec l'appui d'autres organismes, fonds et programmes bénéficiaires ; f) le secrétariat du Fonds assurerait la coordination, le contrôle, le suivi et l'évaluation d'ensemble de l'exécution des projets dudit Fonds, en étroite consultation avec les partenaires nationaux. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure des informations actualisées sur l'utilisation du Fonds de consolidation de la paix dans les futurs projets de budget.**

⁶ Les projets portent sur : a) la prévention de la violence électorale (axée sur les femmes) ; b) l'accès à la justice ; c) la gestion des armes et des munitions ; d) la lutte contre la violence de quartier ; e) la création d'un secrétariat du Fonds pour la consolidation de la paix dans le Bureau du Coordonnateur résident.

IV. Projet de budget pour 2020

19. D'après le tableau 2 du projet de budget-programme, le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement du Bureau pour 2020 s'élève à 20 395 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvre les dépenses relatives : a) à la police des Nations Unies (800 200 dollars) ; b) au personnel civil (13 673 700 dollars) ; c) aux coûts de fonctionnement (5 921 300 dollars). Les dépenses prévues pour la période allant du 16 octobre au 31 décembre 2019, y compris les dépenses relatives à l'équipe préparatoire, s'élèvent à 3 592 600 dollars, dont 127 400 dollars au titre de la police des Nations Unies, 2 868 400 dollars au titre du personnel civil et 596 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

A. Personnel de police des Nations Unies

20. Les ressources demandées en 2020 pour le personnel de police des Nations Unies s'élèvent à 800 200 dollars pour financer le déploiement de 13 membres de la police des Nations Unies à l'appui du Service de la police et des questions pénitentiaires. Un taux de vacance de postes de 3,8 % a été retenu pour l'établissement du montant estimatif des ressources nécessaires, compte tenu de la capacité du Bureau de recruter du personnel de police parmi le personnel actuellement affecté à la MINUJUSTH. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant des ressources demandées au titre du personnel de police des Nations Unies.**

B. Personnel civil

21. Les ressources demandées au titre du personnel civil s'élèvent à 13 673 700 dollars pour financer 114 postes [1 Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 20 P-4, 9 P-3, 1 P-2, 18 Service mobile, 2 agent(e) des services généraux (Autres classes), 21 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 28 agent(e) local(e)] et 2 mises à disposition par des gouvernements, soit : a) 11 816 200 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international pour financer 65 postes, le taux de vacance étant fixé à 12,2 % ; b) 1 729 700 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national pour financer 49 postes, avec un taux de vacance prévu de 11,9 % pour les administrateurs(trices) et de 12,5 % pour les agents(es) locaux(les) ; c) 127 800 dollars au titre du personnel fourni par des gouvernements pour financer le déploiement de deux de ces personnels, dont le recrutement est prévu d'ici au 1^{er} janvier 2020. Il est indiqué dans le projet de budget-programme que les taux de vacance de postes proposés ont été établis en tenant compte des progrès escomptés dans le processus de recrutement, qui a commencé à la mi-août avec le déploiement de l'équipe préparatoire en Haïti, et tiennent également compte de la capacité du Bureau de recruter des membres de l'ancienne MINUJUSTH et d'autres fonctionnaires dans les missions en cours de réduction des effectifs ou de fermeture.

22. **Le Comité consultatif se félicite de l'inclusion de 21 administrateurs(trices) recrutés(ées) sur le plan national dans l'effectif du BINUH. Le Comité a souvent demandé que l'on fasse davantage appel à des administrateurs(trices) recrutés(ées) sur le plan national dans les missions et encourage le BINUH à continuer de rechercher les moyens d'accroître la proportion de ces postes dans ses effectifs.**

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui récapitule les vacances de poste et le recrutements au 10 novembre 2019.

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti : postes vacants et recrutements au 10 novembre 2019

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs actuels</i>	<i>Effectifs prévus</i>	<i>Postes actuellement vacants</i>	<i>Postes en cours de recrutement</i>	<i>Postes vacants (hors recrutements en cours)</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance prévu en 2020 (en pourcentage)</i>
Police des Nations Unies	11	13	2	2	–	–	3,8
Personnel recruté sur le plan international	32	65	33	12	21	32,3	12,2
Personnel recruté sur le plan national – Agent(e) des services généraux	23	28	5	1	4	14,3	12,5
Personnel recruté sur le plan international – Administrateur(trice)	17	21	4	1	3	14,3	11,9
Personnel fourni par des gouvernements	2	2	–	–	–	–	–

Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)

24. Il est indiqué dans le document complémentaire que la création d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) a été proposée pour aider la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général à faire en sorte que le BINUH aligne ses programmes sur les priorités du Secrétaire général pour Haïti et que l'exécution du mandat du BINUH en matière d'état de droit appuie la vision du Gouvernement concernant le renforcement des bases du développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable. Il y est en outre indiqué que le (la) titulaire du poste est chargé(e) de toutes les questions relatives à l'héritage de l'ONU en Haïti, en consultation avec le (la) spécialiste hors classe des droits des victimes, le (la) spécialiste des questions de genre et le (la) juriste.

25. En réponse à une demande d'informations complémentaires, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire de ce poste était essentiellement chargé(e) d'assurer la cohérence entre les activités du BINUH et celles de l'équipe de pays des Nations Unies, concernant notamment les efforts du BINUH dans le domaine de l'état de droit et le suivi du règlement des questions relatives à l'héritage l'ONU en Haïti, telles que l'élimination du choléra, qui demeure l'une des priorités du Secrétaire général. Ayant demandé des justifications supplémentaires, le Comité consultatif a été informé que le (la) spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général était responsable de la planification et de la coordination des activités de lutte contre la propagation du choléra en Haïti. Par la suite, le Comité a été informé que le (la) titulaire du poste avait pour mission d'assurer la cohérence entre les activités du BINUH et celles de l'équipe de pays des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général/Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire, conformément à la nouvelle méthode de travail. À ce titre, le (la) titulaire s'emploie notamment : a) à coordonner les efforts du BINUH dans le domaine de l'état de droit et les activités de développement menées par l'équipe de pays des Nations Unies ; b) à régler les questions relatives à l'héritage l'ONU en Haïti, telles que l'élimination du choléra, qui demeure l'une des priorités du Secrétaire général et l'un des axes de travail de l'équipe de pays, laquelle bénéficie à cet égard de l'appui politique du BINUH. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des**

précisions supplémentaires sur les fonctions du (de la) spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et leur rapport avec le mandat du BINUH.

Équipe électorale

26. Il est indiqué dans le document complémentaire que la création d'une équipe chargée de la réforme électorale a été proposée au titre du pilier « Affaires politiques et réforme judiciaire ». Cette équipe se compose comme suit : a) un poste de spécialiste hors classe des affaires électorales/conseiller technique principal (P-5) chargé de diriger l'équipe et de conseiller les homologues nationaux pour toutes les questions touchant aux élections ; b) un poste de spécialiste des affaires électorales/conseiller(ère) en matière de planification et de conduite des opérations (P-4), qui ferait partie d'une équipe d'assistance électorale chargée d'un rôle consultatif auprès des homologues nationaux ; c) un poste de spécialiste des affaires électorales associé/conseiller(ère) pour les questions juridiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) chargé de conseiller les homologues nationaux au sein du Conseil électoral provisoire et de contribuer au renforcement de leurs capacités. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la composante réforme électorale fournirait des moyens techniques et d'analyse pour aider la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les questions électorales. Le Comité a en outre été informé qu'en réponse à la demande d'assistance électorale du Gouvernement, un projet intégré avait été mis en place dans l'objectif général de renforcer les capacités institutionnelles du Conseil électoral provisoire. Dans ce cadre, l'appui technique et le renforcement institutionnel seront principalement assurés par le Programme des Nations Unies pour le développement. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des précisions sur les attributions du BINUH et du Programme des Nations Unies pour le développement en matière électorale.**

Services d'appui

27. D'après le tableau 3 du projet de budget-programme, il est proposé de créer, au Siège, quatre postes [1 P-5, 1 P-4 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] à des fins d'appui. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que lesdits postes comprenaient : a) trois postes d'appui à l'Équipe Haïti de la Division des Amériques (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), à savoir un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; b) un poste d'assistant au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Division des finances des missions (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a en outre été informé que cinq postes d'appui à la MINUJUSTH étaient financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et comprenaient : a) quatre postes d'appui à la Division des Amériques (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), à savoir un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4) et un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de première classe) (P-2) ; b) un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) à la Division des finances des missions (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité). Le Comité a en outre été informé que la Division des activités spéciales du Département de l'appui opérationnel fournissait également des services d'appui, notamment un appui coordonné au recrutement de l'ensemble du personnel de la nouvelle mission et à l'établissement des plans initiaux de financement et des prévisions de dépenses. Le

Comité compte que des informations seront fournies dans le prochain projet de budget sur des exemples précis de produits pour chaque section et groupe de la Division des activités spéciales.

28. Le Comité consultatif rappelle qu'au sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) du projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général a indiqué qu'à la suite de la mise en œuvre de la réforme de la gestion, un examen de l'ensemble des ressources allouées aux composantes 2 et 3 (Finances des missions et Planification des programmes et établissement du budget) du sous-programme 2 (Planification, finances et budget) avait été entrepris et que, par suite des transferts proposés entre ces deux composantes pour 2020, les effectifs disponibles demeureraient inchangés pour ces dernières [A/74/6 (Sect. 29A), par. 29A.94 a) et 29A.97 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la Division de la planification des programmes et du budget avait transféré à la Division des finances des missions l'établissement des rapports budgétaires concernant les missions politiques spéciales, ainsi que la responsabilité de fournir des orientations et des conseils sur les ressources financières et la gestion des ressources, qui incombait auparavant à l'ex-Département de l'appui aux missions.

29. Le Comité consultatif note qu'à la suite de la réforme de la gestion, les fonctions et les ressources liées à l'établissement du budget et à la gestion financière, y compris pour les missions politiques spéciales, ont été redistribuées entre les départements et bureaux concernés, ce qui a entraîné un redéploiement des ressources dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020. Il note toutefois qu'il est nécessaire de fournir davantage d'informations sur les fonctions actuelles, la charge de travail et les ressources et capacités connexes, notamment sur les postes dans les différents bureaux concernés. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir des informations et des explications détaillées en ce qui concerne son projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2020/21 et le projet de budget-programme pour 2021, notamment le rapport principal sur les missions politiques spéciales.

30. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande qu'à ce stade, l'Assemblée générale approuve les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour assurer les fonctions des quatre postes [1 P-5, 1 P-4 et 2 agent(e) des services généraux (Autres classes)] proposés pour appuyer le travail du BINUH au Siège. Le Comité reviendra sur la question du maintien des ressources proposées à des fins d'appui lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour 2021.**

31. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les demandes relatives au personnel civil, sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 30 ci-dessus.**

C. Dépenses opérationnelles

32. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2020, qui s'élèvent à 5 921 300 dollars, se décomposent comme suit : consultants et services de consultants (283 800 dollars), voyages officiels (355 500 dollars), installations et infrastructures (2 707 000 dollars), transports terrestres (426 000 dollars), informatique et communication (1 596 700 dollars), santé (276 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (276 300 dollars).

Consultants et services de consultants

33. En réponse à ses questions sur les ressources d'un montant de 283 800 dollars demandées pour 2020 au titre des consultants et services de consultants, le Comité consultatif a reçu des précisions sur les services ciblés, qui concerneraient en grande partie la fourniture d'un appui technique dans les domaines de la méthodologie des droits de l'homme, de l'établissement de rapports et de la sensibilisation. **Le Comité consultatif estime que les justifications fournies à l'appui des prévisions de dépenses sont insuffisantes. Le Comité considère que des efforts supplémentaires devraient être faits pour transférer les connaissances des consultants extérieurs au personnel en interne, en particulier dans les domaines où l'on fait fréquemment appel aux mêmes compétences extérieures, et réaliser des économies. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 5 % (14 200 dollars) le montant total des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants.**

Voyages officiels

34. Ayant demandé des précisions sur les voyages prévus en 2020, le Comité consultatif a été informé que le montant de 355 500 dollars demandé au titre des voyages officiels se décomposait comme suit : a) 101 400 dollars pour 282 voyages dans la zone de la mission ; b) 188 000 dollars pour 48 voyages en dehors de la zone de la mission ; c) 61 100 dollars pour des voyages à des fins de formation en dehors de la zone de la mission. Il ressort des informations fournies que 12 voyages sont prévus en dehors de la zone de la mission pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, 13 pour le Service de la police et des questions pénitentiaires, et 10 pour la composante appui. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies à l'appui de certains des voyages prévus sont insuffisantes et que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour réaliser des économies, notamment en utilisant au maximum d'autres moyens de communication et en améliorant la planification des voyages et le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 5 % (9 400 dollars) le montant des crédits demandés au titre des voyages officiels effectués en dehors de la zone de la mission.**

Transports terrestres

35. Les ressources demandées pour 2020 au titre des transports terrestres s'élèvent à 426 000 dollars et permettraient de couvrir les dépenses liées à l'achat d'un véhicule blindé (160 200 dollars), aux réparations et à l'entretien (151 000 dollars), à l'assurance responsabilité civile (6 000 dollars), à l'achat de pièces de rechange (67 000 dollars), et à l'achat de carburants et lubrifiants (41 800 dollars). Comme suite à ses demandes de justifications supplémentaires concernant la nécessité d'un véhicule blindé, le Comité consultatif a été informé que le cycle de vie économique des quatre véhicules blindés transférés de la MINUJUSTH au BINUH était dépassé, au regard des normes établies par l'ONU. Il a été décidé qu'un seul véhicule serait remplacé en 2020 afin de garantir le maintien de la norme de sécurité minimale pour le chef de mission.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 80 véhicules au total avaient été transférés de la MINUJUSTH au BINUH, dont 54 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial et 15 autres véhicules spéciaux ou remorques. Le Comité a reçu la liste détaillée des véhicules qui avaient été transférés au BINUH (voir annexe, sect. B). Le Comité a également reçu des données sur l'allocation de véhicules envisagée pour 2020, qui montrent que sur un total de 129 fonctionnaires prévus et 119 temporaires recrutés sur la base du taux de vacance

estimé, le parc de 54 véhicules prévu pour 2020 dépasserait de 74,2 % l'allocation standard, soit 31 véhicules en l'espèce. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département de l'appui opérationnel était conscient du taux élevé de véhicules dans certaines missions politiques spéciales et continuait d'exercer son rôle de contrôle des stocks de véhicules des missions, notamment en procédant à des études analytiques et à des évaluations de l'efficacité de l'utilisation des véhicules et de la conformité des pratiques aux objectifs généraux tels que la consommation de carburant. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de suivre de près les stocks de véhicules afin que le coefficient véhicules/effectifs soit à l'avenir plus conforme au taux d'allocation standard, et qu'il rendra compte de la question dans son prochain projet de budget pour le BINUH.**

Installations et infrastructures

37. Dans le projet de budget-programme, il est indiqué que le siège du Bureau sera situé à Port-au-Prince et que, pendant la phase de démarrage, celui-ci sera temporairement installé dans la base logistique qui sert actuellement de siège à la MINUJUSTH. Il ressort du document complémentaire que les ressources demandées pour 2020 au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 2 707 000 dollars, y compris les dépenses prévues pour la location de locaux pour le siège du Bureau à Port-au-Prince, les services collectifs de distribution, l'entretien, les services de sécurité (y compris les services de garde et la sécurité des résidences du personnel non civil) et le carburant des groupes électrogènes, ainsi que les dépenses non renouvelables pour la rénovation et la modernisation des locaux, afin que les normes minimales de sécurité opérationnelle soient respectées.

38. Pour 2019, les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 167 100 dollars et couvrent la location de locaux (43 800 dollars), les services d'entretien (55 300 dollars), les pièces détachées et fournitures (12 500 dollars) et les carburants (55 500 dollars). Le Comité consultatif a été informé qu'à l'emplacement actuel, les dépenses d'entretien des installations sont partagées avec la MINUJUSTH et que les prévisions budgétaires pour 2019 au titre des installations et infrastructures sont fondées sur l'hypothèse que le siège du BINUH restera à l'emplacement actuel et continuera d'être partagé avec la MINUJUSTH jusqu'à sa liquidation au 31 décembre 2019. Ayant demandé si le Bureau avait remboursé à la MINUJUSTH le coût des services fournis à l'équipe préparatoire et pendant la phase de démarrage en 2019, le Comité a été informé que seules les dépenses clairement engagées par le BINUH, telles que les dépenses de personnel, les voyages officiels et les dépenses du personnel provisoirement réaffecté d'une autre mission ou du Siège, avaient été imputées aux ressources approuvées du BINUH pour 2019 par le Secrétaire général. Toutefois, les frais qui n'étaient pas clairement imputables au BINUH n'avaient pas été remboursés. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait tenir une comptabilité détaillée des dépenses engagées par le BINUH, indépendamment de leur remboursement à la MINUJUSTH, et compte que le Secrétaire général fera le point sur cette question dans son prochain projet de budget.**

39. **Le Comité consultatif note que les coûts prévus du futur siège du BINUH à Port-au-Prince pourraient être considérablement plus élevés que ceux liés aux locaux actuellement occupés, qui abritent également le siège de la MINUJUSTH. Le Comité estime que le choix d'un siège pour le BINUH devrait faire l'objet d'une analyse coûts-avantages qui permette de comparer les différentes options, dont l'une devrait consister à maintenir le siège dans les locaux actuels. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coûts-avantages des différentes options possibles pour**

appuyer le processus de sélection de l'emplacement du siège du BINUH, et de justifier pleinement l'option retenue dans son prochain projet de budget.

Informatique et communications

40. Il ressort du document complémentaire que le montant de 1 596 700 dollars demandé pour 2020 permettrait de financer : a) l'achat de matériel informatique et de communication (61 300 dollars) ; b) des services de télécommunication et de réseau (652 600 dollars) ; c) la maintenance du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui (592 600 dollars) ; d) l'achat de pièces de rechange (30 000 dollars) ; e) des logiciels, licences et redevances (62 500 dollars) ; f) des services d'information et de publication (197 700 dollars). **Le Comité consultatif estime que les informations fournies à l'appui des prévisions de dépenses sont insuffisantes et que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour réaliser des économies. Le Comité recommande de réduire de 5 % (79 800 dollars) les ressources demandées au titre du matériel informatique et de communication.**

41. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 33, 34 et 40 ci-dessus.**

V. Conclusions et recommandations

42. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 46 du projet de budget-programme. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **approuve le montant des ressources demandées pour 2020 au titre du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, soit 20 291 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) ;**

b) **ouvre au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2020 un crédit d'un montant de 20 291 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 ;**

c) **ouvre au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020 un crédit d'un montant de 1 592 900 dollars, contrebalancé par le même montant à inscrire au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

Annexe

A. Actifs transférés de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

<i>Description de l'actif</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Valeur nette comptable</i>
Bâtiments préfabriqués	135	46 158,99
Véhicules légers/lourds	65	141 409,65
Véhicules spéciaux, remorques et attelages	15	326 636,13
Ordinateurs, matériel pour réseau informatique et matériel de stockage	55	4 500,00
Matériel de transmission et matériel pour réseau de transmissions	4	66 834,37
Matériel audiovisuel	1	8 635,78
Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	17	185 634,04
Matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant	11	18 080,84
Matériel de sécurité	4	32 878,88
Total	307	830 768,68

B. Véhicules transférés de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

<i>Type de véhicule</i>	<i>Quantité</i>
Véhicules légers de transport de passagers	
Usage général, lourd, Nissan Patrol, 4x4	36
Usage général, moyen, Toyota Prado, 4x4	14
Utilitaire, lourd, Toyota Land Cruiser, 4x4	3
Bus : minibus (jusqu'à 15 passagers), Toyota HiAce	1
Total partiel	54
Véhicules à usage spécial	
Camion : eau, moyen, Renault Kerax, 4x4	1
Camion : tracteur, Renault Kerax, 6x6	1
Camion : assainissement, moyen, Renault Kerax	1
Camion : lourd, Renault Kerax, 6x6	3
Camion : carburant, lourd, Renault, 6x6	2
Camion : feu, Renault Kerax, moyen, 4x2	1
Camion : marchandises, lourd, Renault Kerax, 6x4	1
Bus : plus de 15 passagers, Nissan, civil	1
Total partiel	11

<i>Type de véhicule</i>	<i>Quantité</i>
Autres véhicules/attelages spéciaux	
Ambulance : Ford F-450 XLT, 4x4	1
Blindé, Toyota Land Cruiser, 4x4	4
Chariot élévateur à fourche	7
Remorque : marchandises	1
Camion ravitailleur d'aéroport, Renault Kerax	2
Total partiel	15
Total	80
